

INSTITUTION



Rapport
d'activité
2025

Directrice de publication : Véronique Baille

Contenus : les services du CROA ARA

Conception et mise en page : Emma Bernard et Guillaume Laval

Photographie de couverture : Rencontre Architectures et Territoires à Reyrieux le 15 octobre 2025 /
© SylvainJouvePhotographe

Sommaire

L'édito	5
Vie de l'Ordre régional	6
L'Ordre en quelques mots	
Les conseillers régionaux	
La permanence	
Fonctionnement	
Budget	
Les missions régaliennes du Conseil régional	13
Assurer la tenue du tableau	
Garantir le respect des dispositions du code de déontologie	
Chambre de discipline	
Les procédures collectives	
Protéger le titre	
Les actions au service des architectes	22
Des études à la prestation de serment	
Tout au long de la profession	
À la rencontre des architectes	
La promotion & la sensibilisation	36
Jury de concours	
Représentation	
Sensibiliser les élus et les maîtres d'ouvrage	
Communication	
Les événements tout public	
Bilan	45
Rétrospective de l'année	



*Poursuivre
notre engagement
pour faire
de la réhabilitation
un acte architectural
d'intérêt public.*



ORDRE
DES
ARCHI
TECTES
AUVERGNE
RHÔNE
ALPES

L'année écoulée a une nouvelle fois rappelé combien l'architecture est au cœur des transformations de nos territoires. Face aux défis environnementaux, à la tension sur le logement et aux profondes mutations que connaît l'acte de construire, les architectes ont un rôle essentiel à jouer : concevoir des réponses durables, adaptées aux besoins des habitants et respectueuses de nos ressources.

Tout au long de l'année, le Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes s'est mobilisé pour accompagner la profession et défendre la qualité architecturale comme une composante majeure de l'intérêt général. À travers ses missions régaliennes, son dialogue avec les acteurs de la construction et son engagement auprès des territoires, il œuvre pour maintenir l'architecte au cœur du cadre de vie.

Cette action s'inscrit dans un écosystème où élus, services de l'État, maîtres d'ouvrage, entreprises et architectes contribuent ensemble à la qualité du projet. Elle se nourrit également du travail mené avec nos partenaires, notamment les CAUE, dont le rôle de conseil et de sensibilisation demeure essentiel.

Plus que jamais, la transformation et la réhabilitation du « déjà-là » s'imposent comme une voie d'avenir. Réhabiliter, c'est inventer de nouvelles manières d'habiter et participer à la transition écologique de nos territoires.

Le rapport qui suit témoigne de cet engagement collectif au service de l'architecture et de l'intérêt public.

Véronique Baille

Présidente

*Conseil régional de l'Ordre des architectes
Auvergne-Rhône-Alpes*



Vie de
l'Ordre régional

L'Ordre en quelques mots

L'Ordre des architectes, créé par la loi du 3 janvier 1977, est placé sous la tutelle du ministère de la Culture. Cette loi confie à l'Ordre une mission de service public ; celle de défendre l'intérêt public de la création architecturale. L'Ordre des architectes réglemente et protège le titre d'architecte, contribue à leur formation initiale et continue et promeut la culture architecturale.

Au national

1

Conseil national

24

Conseillers
nationaux

30 000

Architectes en France

En région

17

Conseils régionaux

22

Conseillers en
Auvergne-Rhône-Alpes

3 846

Architectes en
Auvergne-Rhône-Alpes

Les conseillers régionaux

La composition du Conseil

Les élections ordinaires en région se sont clôturées le 11 mars 2024. Renouvelé de moitié tous les 3 ans, les conseillers sont élus pour des mandats de 6 ans.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil est composé de 13 femmes et 9 hommes.

Bureau élu le 8 septembre :

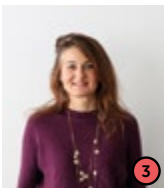
- Véronique Baille (Présidente)
- Thomas Bonnenfant (Vice-président)
- Maxime Maignaud (Vice-président)
- Céline Vidallet (Vice-présidente)
- Nicolas Peyrard (Trésorier)
- Charlotte Dalverny* (trésorière adjointe)
- Anne Rouchoze (Secrétaire)
- Monique Maire-Amiot* (secrétaire adjointe)

*adjointes élues le 13 octobre.

RHÔNE



Véronique BAILLE
Présidente



Géraldine BAUD

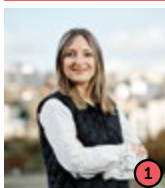


Sarah BIGOT



Nicolas CHABANNE

LOIRE



Charlotte DALVERNY

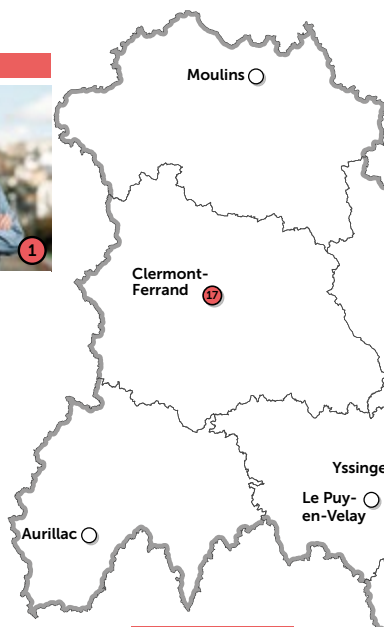


Nicolas PEYRARD
Trésorier

PUY-DE-DÔME



Charlotte DUMAS



HAUTE-LOIRE

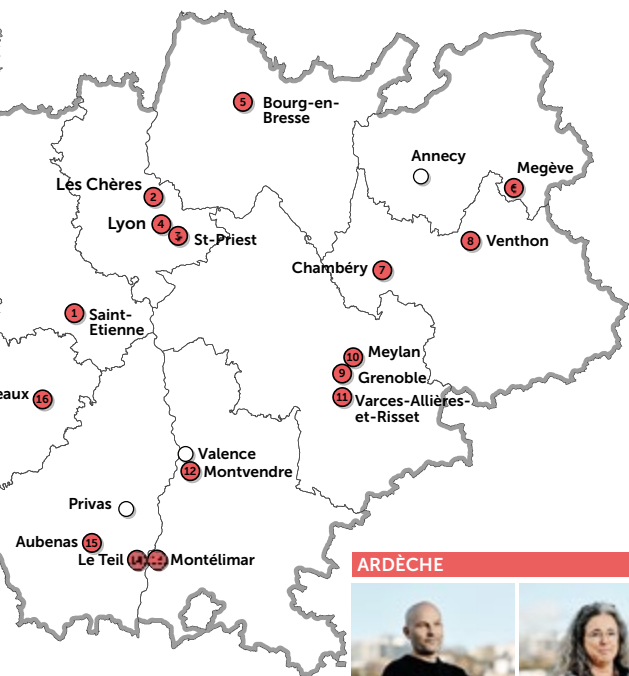


Anne ROUCHOUZE
Secrétaire

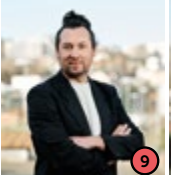

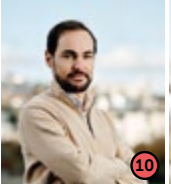

Ils ont démissionné avant la fin de leur mandat

Julie-Caroline BERNOT-GAILLARD (63) et Stéphane PICHON (03).



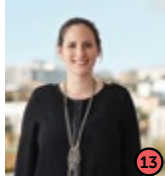

AIN		HAUTE-SAVOIE		SAVOIE	
					
Eric CHARPY (4)	Monique MAIRE-AMIOT (4)	Guillaume VANDEN-BORRE (5)	Isabelle DIEU (6)	Amélie PRUSAK (7)	Maxime MEIGNAUD (8) <i>Vice-président</i>



ISÈRE

	
Thomas BONNENFANT (9) <i>Vice-président</i>	Vincent BRESSY (9)
	
Sylvain BUGIER (10)	Christine QUANTIN-JALLIFIER (11)

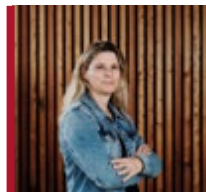
ARDÈCHE **DRÔME**

			
Joël BELMONTE (15)	Céline VIDALLET (14) <i>Vice-présidente</i>	Marie CORDET (13)	Lydie JOMAIN (12)

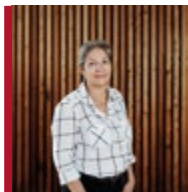
La permanence

Les salariés de l'Ordre régional

Locaux de Lyon
Locaux de Clermont-Fd



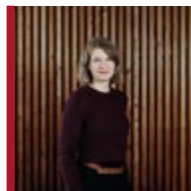
**Sandrine
BERTONCINI**
*Assistante pôle
régalien*



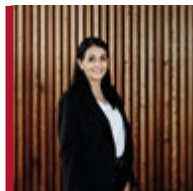
**Michèle
BOUHALI**
*Secrétaire
administrative*



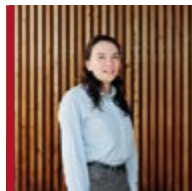
**Gontran
DOUILLON**
Juriste



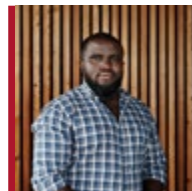
**Eve
MUNCH**
*Secrétaire
administrative*



**Myriam
TABET**
*Chargée du
Tableau*



**Caroline
TOURON**
Juriste



**Patric Essoh
TITCHUEKOU
BOUFACK**
Chargé de comptabilité



**Emma
BERNARD**
*Chargée de
communication
(alternance)*



**Charlaïne
POURRAT PEYRIND**
Assistante des élus



**Guillaume
LAVAL**
*Responsable de la
communication*

Ils ont travaillé à l'Ordre en 2025 : Clémentine ALTSCHUL, Louison BEDU, Antoine CORRAL, Jeanett GUZMAN, Carla RECORS et Célia SANTORO.

Fonctionnement

En 2025

10

séances officielles

environ 1 par mois

31

réunions de bureau

environ 1 par semaine

10

groupes de travail

Sur des sujets spécifiques

5

commissions

Se réunissent autour d'une thématique commune

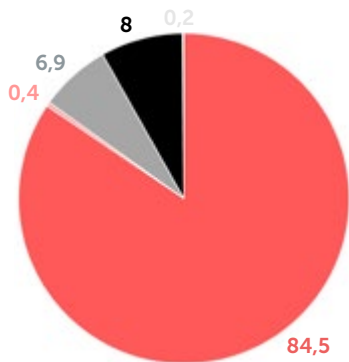
Les autres réunions institutionnelles :

- La **convention nationale** a lieu tous les trois ans. Les élus et salariés de l'Ordre des architectes participent à des ateliers et conférences pour construire une vision commune.
- Les **conférences des régions** rassemblent les présidents pour un partage régulier des actions de chaque Conseil régional et du Conseil national.
- Les **conférences nationales de contrôle des finances** réunissent les trésoriers pour un suivi continue du budget et des dotations de chaque Conseil.



Budget

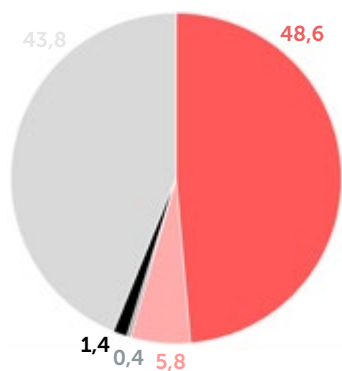
Les sources du budget (en %)



- Dotation de fonctionnement
- Subventions intérêts des emprunts
- Autres subventions
- Autres produits
- Produits de l'activité de l'Ordre

1 222 871 €
total des revenus

Les dépenses de l'Ordre régional (en %)



- Charges de personnel
- Dotation amortissements & provisions
- Autres achats et charges externes
- Charges financières
- Impôt et taxes

1 204 921 €
total des revenus



Les *missions*
régaliennes
du Conseil régional

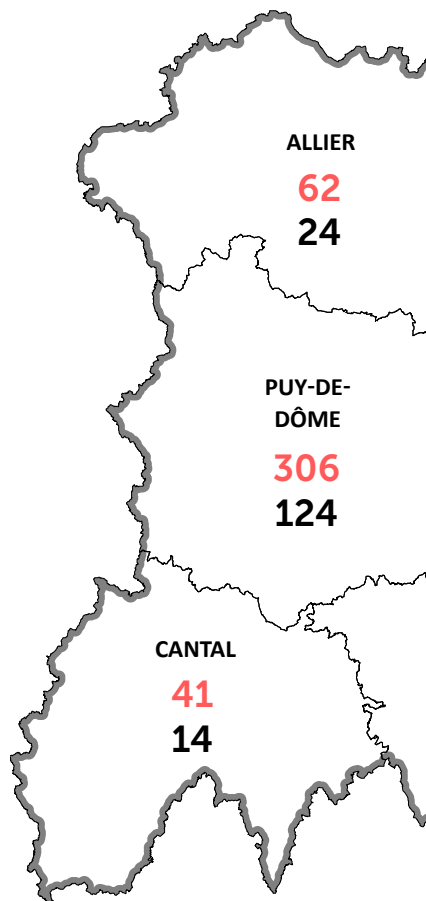
Assurer la tenue du tableau

L'une des missions régaliennes des Conseils régionaux de l'Ordre est d'assurer la tenue du Tableau des architectes afin de protéger et de contrôler le titre. Cet outil garantit l'authenticité des inscriptions et contribue à préserver la qualité des services rendus au public.

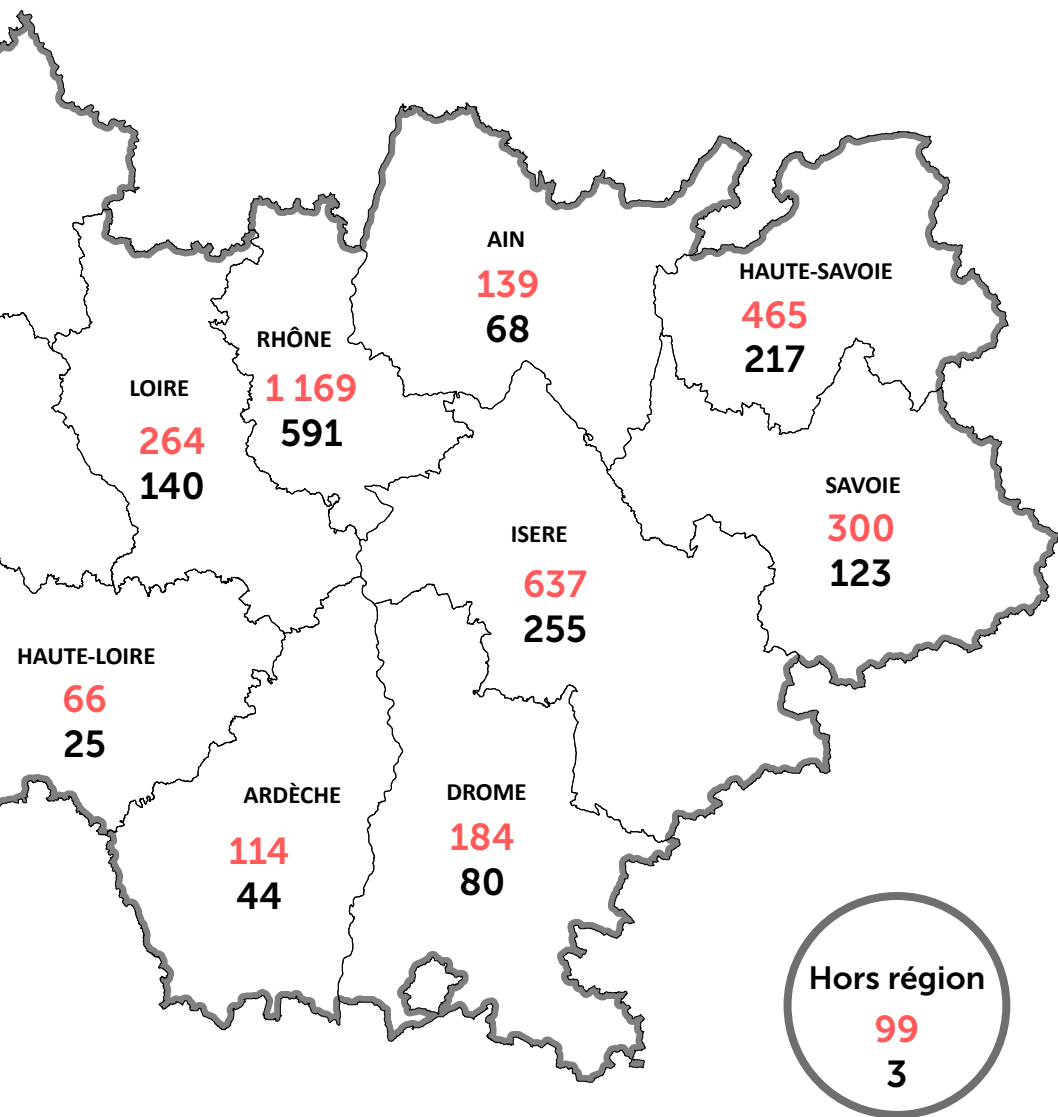
Au 31 décembre 2025

3 846
architectes

1 708
sociétés



Architectes
Sociétés d'architecture



Les mouvements

Mouvements architectes

	<u>2025</u>
Inscriptions	
Réinscriptions	<u>+137</u>
Transferts en région ARA	<u>+8</u>
Prestations de service	<u>+11</u>
Radiations	<u>-113</u>
Transferts hors région	<u>-17</u>
Variations	<u>+26</u>

Mouvements sociétés

	<u>2025</u>
Inscriptions	
Réinscriptions	<u>+56</u>
Transferts en région ARA	<u>+3</u>
Radiations	<u>-42</u>
Transferts hors région	<u>-6</u>
Liquidations	<u>-8</u>
Variations	<u>+ 3</u>



Le contrôle des assurances

Afin de garantir la conformité aux modalités d'exercice de la profession, tous les architectes inscrits au Tableau ; qu'ils exercent à titre libéral, en société ou en tant qu'associés, doivent être assurés pour l'ensemble de leurs missions. Chaque année, ils sont tenus de transmettre leur attestation d'assurance avant le 31 mars.

- En cas de non-transmission, l'Ordre procède à plusieurs relances.
- À défaut de régularisation, une suspension temporaire du tableau est prononcée.
- Si la situation demeure, cette suspension peut conduire à une radiation du Tableau de l'Ordre des architectes.

Le contrôle des formations

L'obligation de formation s'applique à tous les architectes, personnes physiques, en application de l'article 4 du code de déontologie et du règlement intérieur de l'Ordre des architectes, à l'exception des architectes inscrits au Tableau dans le champ d'activité « retraité ». La déclaration des formations est obligatoire depuis 2016 et doit être réalisée avant le 31 mars.

L'obligation de formation représente 60 heures à réaliser sur 3 ans (période triennale) avec :

- 42 heures de formations structurées à minima
- 18 heures de formations complémentaires ou structurées

Suite à la mise en place d'une application de vérification des déclarations par les architectes, les Conseils régionaux vont commencer le contrôle courant 2026. Pour plus d'informations, une vidéo explicative sur l'obligation de formation continue a été réalisée par le Conseil national.

Garantir le respect des dispositions du code de déontologie

Conciliation

Avant toute procédure judiciaire, l'Ordre peut traiter les litiges à l'amiable à travers sa commission déontologie et son service juridique.

La conciliation dépend des partis qui sont engagés :

- La médiation est obligatoire lorsque le litige oppose deux architectes ou un architecte et son maître d'ouvrage, si le contrat le prévoit.
- Les maîtres d'ouvrage particuliers peuvent recourir à un médiateur de la consommation pour faciliter la résolution amiable des conflits.

2025

	<u>Conciliations abouties</u>	<u>Non conciliations</u>	<u>Total</u>
<u>Différends entre confrères</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>
<u>Différends entre confrères et MOA</u>	<u>13</u>	<u>26</u>	<u>39</u>
<u>Total</u>	<u>14</u>	<u>28</u>	<u>42</u>

15
dossiers en cours

42
dossiers traités

Signature de complaisance

L'article 5 du code de déontologie des architectes interdit formellement la signature de complaisance, c'est-à-dire qu'un architecte appose sa signature sur un projet auquel il n'aurait pas réellement participé. Tous les architectes ayant contribué à un projet doivent être mentionnés avec leur accord.

L'architecte doit donc avoir contribué à l'ensemble du projet architectural, défini par la loi du 3 janvier 1977, qui débute dès l'esquisse : plans, documents écrits, implantation, volume, organisation, matériaux et couleurs. Ainsi, toute participation doit être réelle, dès les premières étapes. Des conséquences sont possibles, allant de la sanction administrative à la sanction pénale.

L'Ordre des architectes lutte contre cette pratique par la mise en place d'un récépissé de déclaration à joindre au permis de construire. Les services instructeurs peuvent aussi contacter l'Ordre des architectes en cas de doute.

Citer l'architecte

Le Conseil régional rappelle régulièrement l'importance de mentionner le nom de l'architecte concepteur d'un projet architectural présenté ou cité. Cette omission constitue un délit de contrefaçon qui expose son auteur à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 300 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement, suivant les articles L. 335-2 et -3 du code de propriété intellectuelle.

Afin de résoudre cette problématique, le Conseil régional a mis en place plusieurs actions de communication :

- Sur ses réseaux sociaux, son site internet et dans sa newsletter *Archi'actu*.
- Dans sa revue *Architectures & Territoires*.
- Par l'envoi d'un courrier informatif aux collectivités (communautés de communes et d'agglomération, métropoles, conseils départementaux), bailleurs sociaux et promoteurs ainsi qu'aux principaux médias de la région.

Chambre de discipline

Les architectes, les agrées en architecture et les sociétés inscrites au Tableau de l'Ordre des architectes doivent respecter l'ensemble des règles et des devoirs professionnels, notamment ceux énoncés dans le code de déontologie des architectes qui concernent le décret n°77-1481 sur l'organisation de la profession et la loi n°77-2 sur l'architecture.

Rôle et fonctionnement de la chambre de discipline

La chambre de discipline régionale :

- La chambre de discipline est une juridiction indépendante et impartiale, chargée de juger les architectes dans l'exercice de leur profession lorsque le Conseil est saisi par une plainte.
- La chambre régionale est distincte des Conseils régionaux et du Conseil national, conformément aux articles 42 et 52 du décret n°77-1481 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession d'architecte.
- Toutes les décisions de la chambre régionale sont publiées et accessibles sur le site internet du Conseil régional de l'Ordre des architectes.

5

nombre de saisine
de la chambre en 2025

Les sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires pouvant être prononcées sont les suivantes :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la suspension du tableau, avec ou sans sursis, pour une durée de 3 mois à 3 ans ;
- la radiation du Tableau.

Les procédures collectives

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes participe aux procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation.

- **La sauvegarde** : Destinée aux entreprises qui rencontrent des difficultés qu'elles ne peuvent pas surmonter, sans être encore en état de cessation des paiements.
- **Le redressement** : Permet la poursuite de l'activité d'une entreprise en cessation de paiements (c'est à dire qu'elle ne peut plus faire face à son passif exigible avec son actif disponible).
- **La liquidation** : Destinée aux entreprises en cessation de paiements (c'est à dire qu'elle ne peut plus faire face à son passif exigible avec son actif disponible) et dont le rétablissement est manifestement impossible.

17

avis sur les candidatures à l'expertise judiciaire en 2025

0

sauvegardes judiciaires en 2025

4

redressements judiciaires en 2025

9

liquidations judiciaires en 2025

Protéger le titre

Les titres d'architecte, d'agréé en architecture ou de société d'architecture, sont strictement protégés par la loi du 3 janvier 1977. Il est réservé aux seules personnes physiques et morales inscrites à un Tableau régional de l'Ordre des architectes.

23

prises de contact pour port illégal du titre en 2025

14


ont régularisé leur situation

9

en attente de régularisation dans le délai laissé

3

ont fait l'objet de poursuites pénales en 2025



Des actions
au service
des architectes

Des études à la prestation de serment

Les journées portes ouvertes des ENSA

Les Écoles nationales supérieures d'architecture organisent chaque année leurs portes ouvertes. Un moment clé où le Conseil régional de l'Ordre des architectes est présent à celles des quatre écoles de la région : Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Etienne.

Lors des échanges avec les étudiants, les élus présents les informent sur les missions de l'Ordre, l'intérêt public de l'architecture mais aussi sur les diverses formes d'exercice du métier.



Intervention HMONP

Un conseiller du Conseil régional et un juriste interviennent en formation dans le cadre des enseignements théoriques de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP).

3 cours d'une demi-journée sont réalisés :

- Présentation de l'Ordre
- Installation professionnelle
- Déontologie et contrat

Participation aux jurys HMONP

L'Ordre des architectes doit obligatoirement être représenté au sein des jurys HMONP des écoles nationales supérieures d'architecture.

Par sa présence, l'architecte conseiller garantit la légitimité professionnelle des étudiants et assurer la conformité avec les normes de la profession.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le conseiller présent remet à chaque postulant :

- la loi sur l'architecture ;
- le code déontologie des architectes ;
- un flyer sur les missions de l'Ordre des architectes et le port du titre.

Nombre de jours par école

	<u>2025</u>
<u>Clermont-Ferrand</u>	<u>4</u>
<u>Grenoble</u>	<u>7</u>
<u>Lyon</u>	<u>6</u>
<u>Saint-Etienne</u>	<u>3</u>
Total	21

Livret de l'inscrit en Auvergne-Rhône-Alpes

Ce guide complet est remis aux architectes lors de leur inscription au Tableau régional. Il a pour objectif de les accompagner dans leurs premiers pas dans la profession et rassemble toutes les informations essentielles sur l'Ordre des architectes, rappelle son rôle et ses missions, explique les obligations ainsi que les démarches à suivre en tant qu'architecte.

nouveauté 2025



Parrain ordinal

Durant le processus d'inscription, le futur architecte rencontre un conseiller ordinal - si possible de son département - qui devient son référent.

Ce moment d'échanges lui permet de mieux comprendre l'Ordre des architectes, de poser des questions sur la pratique du métier et de l'accompagner dans ses premiers pas comme architecte.

Prestation de serment

“

Dans le respect de l'intérêt public qui s'attache à la qualité architecturale et environnementale, je jure d'exercer ma profession avec conscience, probité et responsabilité et d'observer les règles contenues dans la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et dans le code de déontologie.

”

Serment prononcé par les architectes.



Bien plus qu'une formalité, la prestation de serment marque l'engagement de l'architecte et le respect de la loi sur l'architecture et du code de déontologie qui garantit la pratique de la profession. Un moment solennel qui symbolise les responsabilités de l'architecte et son rôle dans la société.

Chaque année, le Conseil régional invite les jeunes inscrits à prêter serment. La prestation de serment 2025 a eu lieu le 9 janvier à Lyon, lors de la 2^e édition d'**empreinte**. Les récipiendaires ont prêté serment aux côtés de leurs proches et de leur marraine Christine Leconte, architecte-urbaniste et conseillère nationale de l'Ordre des architectes.

126

réceptaires en 2025



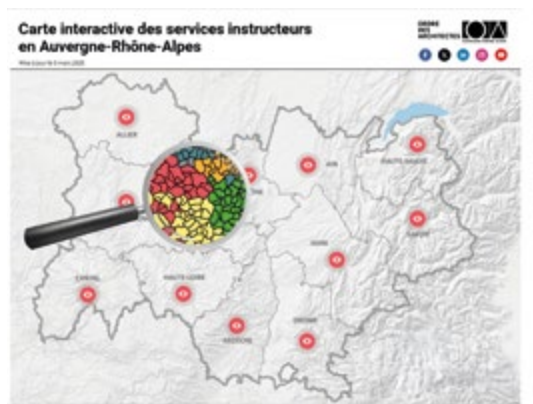
Tout au long de la profession

Annuaire des photographes

Cet annuaire permet de trouver des professionnels compétents pour mettre en valeur les projets architecturaux et promouvoir son activité en tant qu'architecte.

(Cette liste de photographes n'est pas exhaustive et est amenée à évoluer. Chaque photographe peut la rejoindre ou la quitter à tout moment. Ce partenariat n'implique aucune rémunération ni contrepartie.)

Carte interactive des services instructeurs



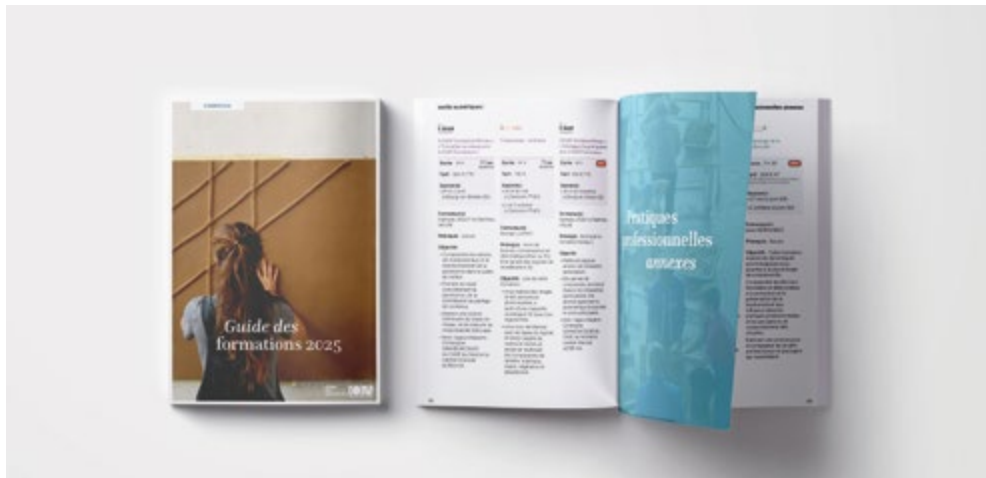
Cette carte recense les services instructeurs par département, mentionne leurs coordonnées et précise l'adresse e-mail ou le lien de la plateforme de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Vos questions juridiques

Dans cette rubrique, les juristes répondent aux questions les plus fréquemment reçues par le service.

Formation

L'Ordre régional accompagne les architectes dans leur obligation de formation continue en répertoriant l'ensemble des formations de ses organismes partenaires. Pour ce faire, des rappels sont fait régulièrement.



- **Tous les mois : « Il reste des places »**
En fin de mois, les architectes de la région reçoivent une newsletter qui récapitule les formations incomplètes du mois suivant.
- **Tous les trimestres : le tableau trimestriel**
Ce document permet une mise à jour du guide annuel en mentionnant les sessions des trois prochains mois.
- **Tous les ans : le guide**
Disponible en papier et en numérique, le guide annuel permet de répertorier, par thématiques, les formations dispensées par les organismes partenaires du Conseil régional.
- **Toute l'année sur notre site internet**
Dans la rubrique « trouver vos formations », les organismes renseignent les sessions de formation à venir.

151

formations présentées
dans l'édition 2025

Organismes partenaires

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes signe des conventions de partenariat avec des organismes de formation. Ceux-ci doivent respecter le cahier des charges défini par le Conseil régional. Ensuite, ces structures certifiées Qualiopi proposent un large panel de formations aux architectes. En 2025, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes est devenu le 12^e organisme partenaire.

Auvergne Archiform'

contact@auvergne-archiform.fr
www.auvergne-archiform.fr

CAUE de l'Ain

formation@caue-ain.com
caue01-formation.org

CAUE Rhône Métropole (69)

a.costes@caue69.fr
www.caue69.fr

CAUE de Haute-Savoie

caue74@caue74.fr
www.caue74.fr

Espagno Jean-François

jfespagno@gmail.com
espagno-formations.com

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

contact.clermont@fibois-aura.org
www.fibois-aura.org

GEPA Rhône-Alpes

geparhonealpes@orange.fr
www.gepa-ra.com

Les Grands Ateliers

Innovation Architecture

info@lesgrandsateliers.fr
www.lesgrandsateliers.org/formation

Nunaat

bonjour@nunaat.fr
www.nunaat.fr

LPO - Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes

(depuis novembre 2025)
auvergne-rhone-alpes@lpo.fr
www.auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/

Scop les 2 Rives

formation@scop-les2rives.eu
www.scop-les2rives.eu

Ville & Aménagement Durable

contact@ville-amenagement-durable.org
www.ville-amenagement-durable.org

À la rencontre des architectes

CROA'péro

Lancé en 2022, le CROA'péro est devenu un rendez-vous incontournable. Il permet d'aborder une thématique liée au métier d'architecte et peut prendre la forme d'une visite, d'une intervention ou d'une activité. Moment convivial et confraternel, le CROA'péro est toujours suivi d'un temps d'échanges avec les intervenants et les conseillers ordinaires qui en sont à l'initiative.



119

participants en 2025

25 mars

Comment créer un observatoire
des projets exemplaires ?
au Puy-en-Velay (43)

19 mai

Partage de bonnes pratiques
pour une architecture de qualité
à Saint-Etienne (42)

17 avril

Concevoir et promouvoir
la construction paille
à Châtel-Guyon (63)



Conférence 11/13

Ce format, organisé par les élus du Conseil régional, permet d'aborder les thématiques liées au métier d'architectes sous la forme de conférence. Ses deux heures sont également comptabilisées en formation complémentaire et offrent l'occasion d'échanger avec les élus ordinaires.



9.2/10

note moyenne attribuée
par les participants

16 octobre

Amiante : notions, réglementations et gestion des risques dans un projet de rénovation à Saint-Etienne (42)

17 juillet

L'actualité de la réglementation des risques et son impact sur vos projets à Valence (26)

À la découverte de l'Unité d'Habitation et du patrimoine Le Corbusier à Firminy (42)

6 novembre

Amiante : notions, réglementations et gestion des risques dans un projet de rénovation au Puy-en-Velay (43)

Ruralité : synergie pour une dynamique territoriale

À l'initiative des conseillers d'Ardèche et de Drôme, une série de rencontres est en cours pour faire émerger des discussions et enrichir la coopération entre architectes et acteurs de l'instruction dans ces départements.

Vendredi 4 avril à Privas (07)

Animé par un conseiller ordinal, chaque atelier abordait une zone spécifique. Les participants devaient identifier les difficultés rencontrées et trouvaient ensemble des solutions pragmatiques.

- « Zones à risque », animé par Céline Vidallet
- « Zones rurales », Joël Belmonte
- « Zones agricoles et patrimoine », Marie Cordet
- « Zones en périmètre Monument historique », Lydie Jomain

Vendredi 14 novembre à Valence (26)

Des acteurs de l'instruction sont venus rappeler l'importance d'une concertation étroite entre architecte et services de l'Etat, et d'une intégration précoce des enjeux dans la conception (risques, accessibilité et intervention en site protégé).

- Accessibilité par la DDT 26, Rémy VAN SANTVLIET
- Sécurité incendie par le SDIS 26, Capitaine Ludovic MAILLO
- Gestion des risques par la DDT 07, François LABAN
- Secteurs sauvegardés et périmètres MH par l'UDAP 07, Louise MANDRON

La série d'événements continue en 2026






Réemployer nos territoires

Le jeudi 19 juin s'est tenu l'événement « Réemployer nos territoires » dans les locaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Clermont-Ferrand (63).

Cette journée ouverte à tous, organisée en collaboration avec la Maison de l'Architecture Auvergne, était consacrée aux solutions locales et écologiques dans le bâtiment.

Ateliers participatifs, débat, exposition, projection de films et espace matériaux : l'occasion d'en apprendre d'avantage sur les possibilités actuelles, les filières et d'échanger avec des professionnels engagés dans le territoire, proposant des matériaux bio et géosourcés ou des solutions de réemploi.





*La promotion
& la sensibilisation*

Jury de concours

L'Ordre des architectes accompagne les jurys de concours en proposant des architectes jurés aux maîtres d'ouvrage publics. Le rôle du juré est essentiel ; il analyse les projets présentés de manière objective, pédagogique et légale, en portant attention à leur qualité architecturale, leur insertion dans le paysage et à la régularité des procédures. Tous les 3 ans, le Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes renouvelle sa liste des jurés indépendants composés d'architectes remplissant les conditions suivantes :

- Être inscrit à l'Ordre des architectes depuis au moins 5 ans ;
- Être à jour d'assurance civile professionnelle ;
- Être à jour des cotisations ordinaires ;
- Être à jour dans l'obligation de formation ;
- Ne pas avoir été condamné par la chambre de discipline ;
- Obtenir l'avis favorable de la commission d'examen des candidatures ;
- Avoir suivi la formation « juré de concours ».

	<u>Nombre de concours</u>	<u>Nombre de jurés liste CROA</u>
<u>Ain</u>	<u>4</u>	<u>3</u>
<u>Allier</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
<u>Ardèche</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
<u>Cantal</u>	<u>2</u>	<u>0</u>
<u>Drôme</u>	<u>1</u>	<u>3</u>
<u>Isère</u>	<u>5</u>	<u>10</u>
<u>Loire</u>	<u>2</u>	<u>3</u>
<u>Haute-Loire</u>	<u>0</u>	<u>1</u>
<u>Puy-de-Dôme</u>	<u>1</u>	<u>8</u>
<u>Rhône</u>	<u>7</u>	<u>20</u>
<u>Savoie</u>	<u>3</u>	<u>5</u>
<u>Haute-Savoie</u>	<u>11</u>	<u>7</u>
<u>Total</u>	<u>39</u>	<u>62</u>

Participer à la représentation

Les conseils d'administration

1

Maison de l'architecture

3

Fibois Auvergne
Rhône-Alpes

19

CAUE de la région

Les réunions préfectorales ou départementales

19

CODERST

Conseil Départemental de
l'Environnement et des Risques
Sanitaires et Technologiques

4

ESSP

Etude de Sûreté et de
Sécurité Publique

2

CDCA

Conseil Départemental
de la Citoyenneté et de
l'Autonomie

5

CCDSA

Commission Consultative
Départementale de Sécurité
et d'Accessibilité

7

CDNPS

Commission Départementale
Nature, Paysage et Sites

7

CRHH

Comité régional de l'habitat
et de l'hébergement

1

CCDU

Commission de Conciliation
en matière d'élaboration de
Document d'Urbanisme

Les jurys

- Jury Régional *Les rubans du patrimoine*, Capeb Auvergne-Rhône-Alpes
- Jury du *Prix régional de la construction bois*, Fibois Auvergne-Rhône-Alpes
- Jury *Concours Stairs Design Awards*, PBM Groupe
- Jury du *Prix de la Jeune Architecture de la Ville de Lyon*, ENSAL
- Jury de soutenances DDQE, Scop-les-2-rives

Sensibiliser les élus et les maîtres d'ouvrage

Les conseillers régionaux rencontrent régulièrement les acteurs locaux pour échanger avec eux sur l'architecture, leurs enjeux et le rôle prépondérant de l'architecte dans l'aménagement de leur territoire.

4 ans de la charte de la Ville de Lyon

Mardi 30 septembre, Véronique Baille, présidente du Conseil régional de l'Ordre des architectes, Christophe Millet, président du Conseil national et l'ensemble des signataires se sont retrouvés pour faire l'état des lieux et réaffirmer les engagements de chacun à l'occasion du 4^e anniversaire de la charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de la Ville de Lyon.



Salon des maires 2025

Le Salon des maires de Paris s'est déroulé du 18 au 20 novembre. Véronique Baille, les présidents des autres Conseils régionaux de l'Ordre des architectes et le Conseil national étaient réunis sur le même stand, unis par une vision commune. Tables rondes, échanges et promotion des actions entreprises ; ce salon représente pour l'Ordre des architectes une occasion privilégiée de rencontrer les acteurs qui gravitent autour de l'architecture et façonnent les villes et villages.

Communication

6 455

abonnés

à archi'actu, newsletter
de l'Ordre régional

51 %

taux d'ouverture

moyen les mails
d'information

8,3 %

taux de clics

sur ouverture les
mails d'information

12

événements

organisés par l'Ordre
régional

687

participants

aux événements



10 967

abonnés en 2025

+7 % d'abonnés en un an.

9,7 %

taux d'engagement

en 2025.



2 152

abonnés en 2025

+2 % d'abonnés en un an.

111

publications

en 2025.



2 299

followers

+33 % d'abonnés en un an.

110

publications

en 2025

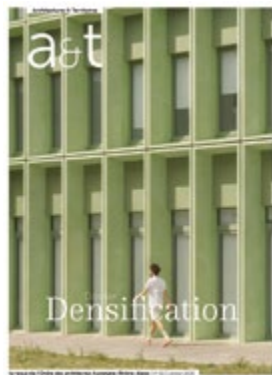
La revue Architectures & Territoires

Deux fois par an, le Conseil régional de l'Ordre des architectes publie sa revue *Architectures & Territoires*, diffusée à plus de 9 000 exemplaires auprès des acteurs du territoire et des architectes.

Chaque édition aborde un dossier thématique afin de mettre en avant l'architecture en Auvergne-Rhône-Alpes, ses enjeux et ses défis. La revue retrace également les actions du Conseil et valorise des projets réalisés dans la région. Elle voit le jour grâce au comité de rédaction, composé d'architectes volontaires, d'élus, ainsi que de deux rédacteurs, Anne Rolland et Nicolas Pissis, tous deux diplômés en architecture.

Janvier 2025 n°82

Dans ce numéro consacré à la densification, la revue explore les défis et les solutions pour repenser les espaces urbains, en alliant innovation et durabilité. Elle propose également un dossier sur la transmission d'agence, met en lumière les actualités départementales et offre un focus sur la transformation de l'îlot Loubet à Saint-Étienne.



Juillet 2025 n°83

Pour cette édition d'été, la revue met en avant les « petites architectures ». Des réalisations modestes qui révèlent l'art d'occuper l'espace aujourd'hui et le sens du détail. En plus des traditionnelles actualités locales, elle présente la restauration du centre nautique et sportif de Gerland à Lyon.

18 700

exemplaires

de notre revue diffusés

Les événements tout public

Les JNArchis

Les Journées nationales de l'architecture sont organisées au mois d'octobre par le ministère de la Culture et l'Ordre des architectes. Elles ont pour vocation de valoriser l'architecture auprès du grand public. Elles visent également à mettre en lumière le rôle essentiel des architectes dans notre société et leur capacité à s'adapter aux enjeux contemporains.

De nombreux événements sont organisés : rencontres et débats avec les acteurs de l'architecture, portes ouvertes d'agences d'architecture, visites de chantiers, promenades urbaines, expositions, projections de films ou encore ateliers pour les enfants. C'est aussi l'occasion pour les architectes de devenir acteurs de ces journées en proposant leurs propres événements.



Edition 2025

Architectures du quotidien

**161 événements en
Auvergne-Rhône-Alpes**

Cette 10^{ème} édition mettait à l'honneur l'*Architectures du quotidien*. Ce thème a permis de valoriser des réalisations souvent perçues comme « banales » mais qui façonnent pourtant notre cadre de vie. L'occasion de mieux comprendre l'impact des choix architecturaux sur les espaces et bâtiments qui font partie intégrante de notre quotidien.



Les Rencontres Architectures et Territoires

À l'initiative du Conseil national de l'Ordre des architectes, les Rencontres Architectures et Territoires (AT) se tiennent chaque année dans l'ensemble des régions françaises. Ces rendez-vous permettent aussi de réfléchir collectivement à une thématique nationale ; *Ménager un monde vivant* pour cette édition 2025.

Le 15 octobre à Reyrieux (01), le Conseil régional a organisé une table ronde qui, en s'appuyant sur l'exemple du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) Lyon-Trévoux, s'interrogeait sur l'impact des mobilités sur l'aménagement du territoire.

La table ronde réunissait :

- Nicolas Bonvalet, architecte, maître d'œuvre du BHNS Lyon-Trévoux pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Carole Bontemps-Hesdin, maire de Reyrieux ;
- Fabien Gantois, architecte, vice-président du Conseil national de l'Ordre des architectes ;
- Dominique Gautier, architecte, directeur général de l'atelier aup ;
- Sébastien Sperto, architecte, directeur du CAUE Rhône Métropole.

Empreinte 2025

Empreinte est l'événement majeur réunissant les architectes et les acteurs de l'architecture en Auvergne-Rhône-Alpes. Pensée et portée par le Conseil régional de l'Ordre, cette demi-journée s'articule autour de quatre temps forts : la réunion annuelle, une table ronde thématique, la prestation de serment et la cérémonie des vœux.

Le 9 janvier, Empreinte a mis l'accent sur la thématique *Réparer la ville*. Ce sujet a nourri les échanges de la table ronde composée de Grégory Doucet, maire de Lyon, Éric Piolle, maire de Grenoble, Grégory Bernard, adjoint à l'urbanisme de Clermont-Ferrand et Christine Leconte, architecte-urbaniste, conseillère nationale de l'Ordre des architectes et marraine de la promotion d'architectes conviés à prêter serment ce jour-là. Ils ont pu partager leur vision de la ville de demain, de l'habitat et des mutations des espaces urbains.

Ensuite, la traditionnelle prestation de serment a réuni 126 récipiendaires avant que le bureau de l'Ordre régional présente le bilan de l'année 2024 de l'institution. Enfin, les prises de parole successives des acteurs institutionnels ont lancé la nouvelle année et la soirée conviviale qui suivait.

393

participants en 2025

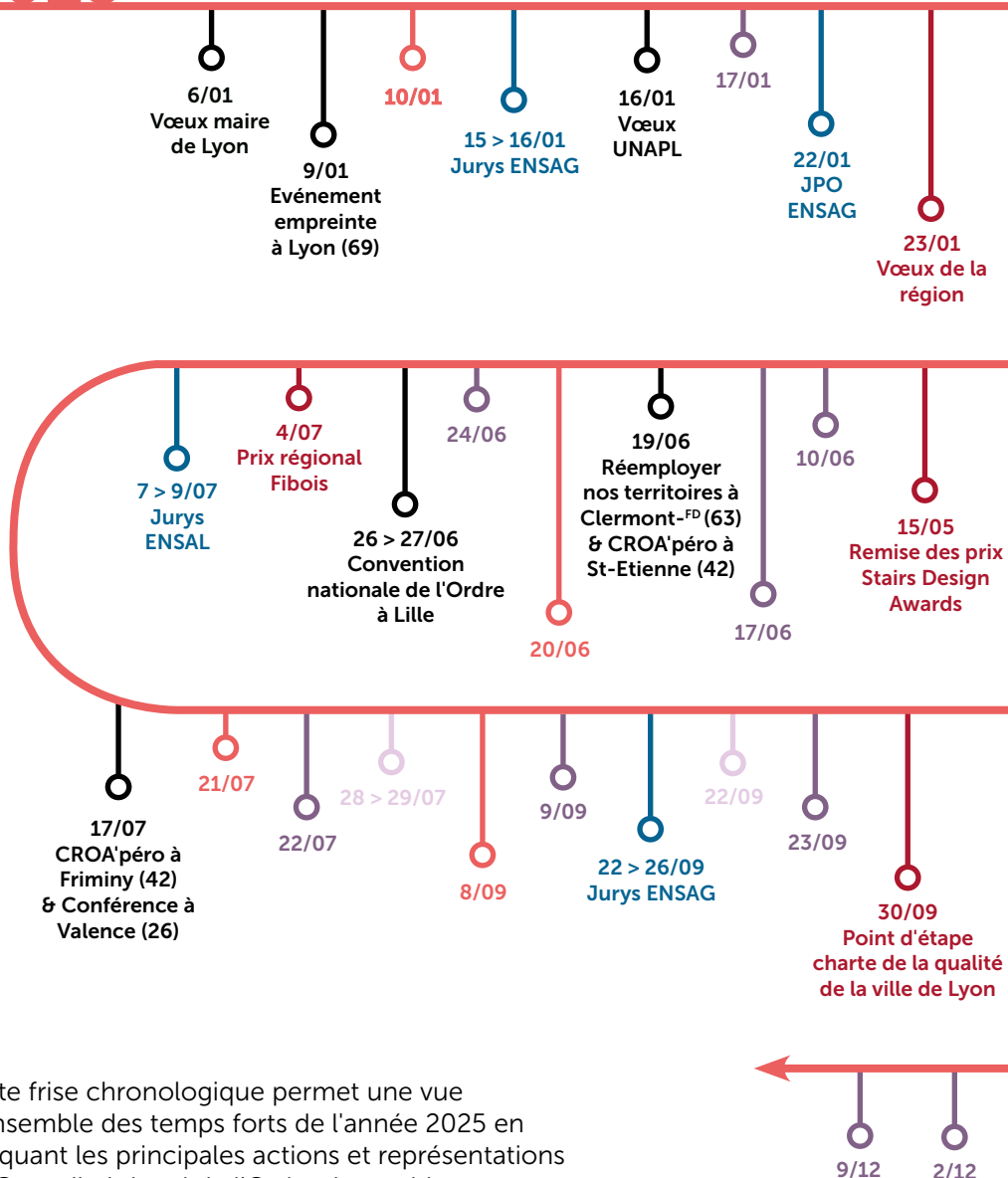


Bilan



- Séance officielle du Conseil
- JPO et jurys HMONP des ENSA

2025



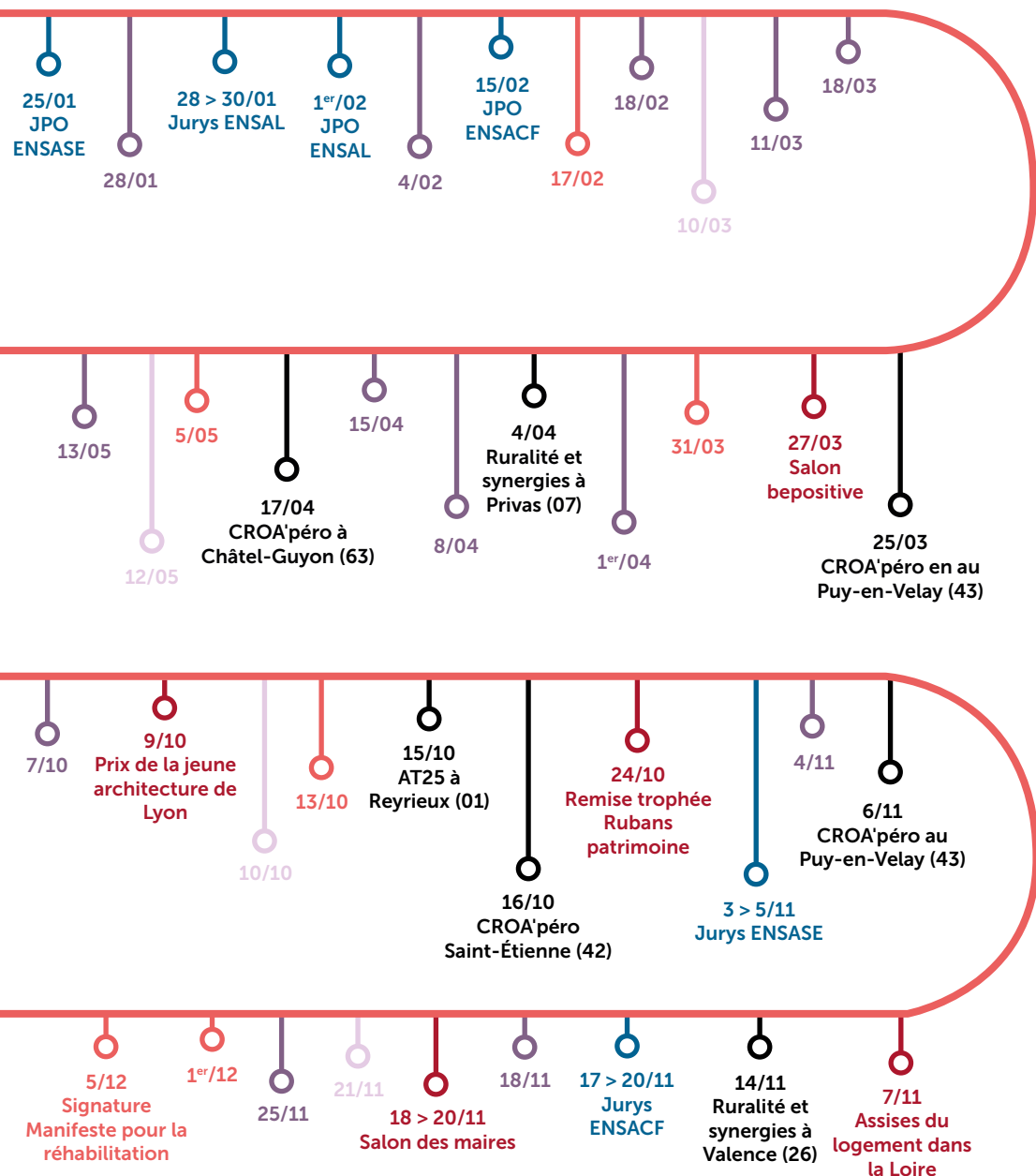
Cette frise chronologique permet une vue d'ensemble des temps forts de l'année 2025 en indiquant les principales actions et représentations du Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes.

○ Événement de l'Ordre régional

○ Commission des litiges

○ Présence à un événement

○ Commission déontologie



**Conseil régional
de l'Ordre des architectes
Auvergne-Rhône-Alpes**

04 78 29 09 26
contact@croa-ara.org
www.architectes.org

7 rue Duhamel, Lyon 2^{ème}
4 rue Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

